

## **NOUVELLES COMMUNALES**

Aperçu des décisions du Conseil communal du 23 août 2023

---

Le Conseil municipal a validé le principe d'avant-projet d'aménagement de la Place de la Violette à Ormône.

Le Conseil municipal a décidé de s'en tenir aux horaires habituels pour l'ouverture des magasins sis sur le territoire de Savièse en cette fin d'année 2023 et ne pas accepter l'ouverture le dimanche ou le jour férié.

Dans le cadre des aménagements extérieurs de la structure d'accueil Snoopy, le Conseil municipal a adjugé, selon la procédure de gré à gré, les travaux de paysagiste à l'entreprise Michel Dumoulin & Fils SA et les travaux de serrurerie à Debons métal Sàrl.

Dans le cadre des travaux de rénovation de Moréchon 1, le Conseil communal a adjugé, selon la procédure de gré à gré, divers travaux complémentaires, à savoir :

- le remplacement des mains courantes des cages d'escaliers du Cycle, du Primaire et de la salle de Gym à l'entreprise Jérémie Dubuis Sàrl,
- le remplacement des plinthes des parties communes du Cycle et du Primaire à l'entreprise Reynard Sols et décoration Sàrl,
- le remplacement des rails et rideaux des salles du Cycle et du Primaire qui en sont équipées à l'entreprise Varone ameublement,
- et des travaux de peinture pour le rafraîchissement des parois arrière des TBI des salles de classe à l'entreprise Nicolas Dumoulin Gypserie-Peinture Sàrl.

Dans le cadre de la construction du nouveau bâtiment de la police municipale et du corps des sapeurs-pompiers, le Conseil municipal a validé la phase 32 – projet d'ouvrage - et a adjugé différents mandats pour les phases SIA 41 à 53 :

- le mandat d'architecte au bureau Rudaz-Rudaz
- le mandat d'ingénierie civil au bureau sd ingénierie sion
- le mandat d'ingénieur CVSE au bureau Waïmed Sàrl
- le mandat de spécialiste AEAI au bureau sd ingénierie sion

Le Conseil municipal a également validé le principe de poser des panneaux photovoltaïques sur la toiture de ce futur bâtiment.

Après avoir pris connaissance des modifications et ajouts apportés pour le secteur concernant le territoire de Savièse, le Conseil municipal a validé comme telle la préconsultation du réseau VTT Coteaux du Soleil.

Le Conseil municipal a autorisé le Patrimoine du village de Chandolin, sous son entière responsabilité, à organiser sa manifestation "la Fête de la Courge", le dimanche 15 octobre 2023.

Le Conseil municipal a décidé de nommer Mme Janique Luyet en qualité de greffière du Tribunal de police jusqu'à la fin de la présente législature, en remplacement de Mme Una Héritier, ayant émis le souhait de se retirer du Tribunal de police.

Le Conseil municipal a adjugé, selon la procédure de gré à gré, à la maison Pfefferlé & Cie SA, la fourniture de deux tubes pour poursuivre les travaux d'améliorations des captages et installations d'eau potable dans le secteur de Visse.